

16ème législature

Question N° : 8918	De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger
Rubrique > matières premières	Tête d'analyse >Conséquences de la destruction du barrage de Kakhova sur le cours du blé	Analyse > Conséquences de la destruction du barrage de Kakhova sur le cours du blé.
Question publiée au JO le : 13/06/2023 Réponse publiée au JO le : 31/10/2023 page : 9694 Date de renouvellement : 17/10/2023		

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, sur les impacts de la rupture du barrage de Kakhova sur le cours du blé. En effet, la rupture de ce barrage dans le cadre du conflit ukrainien risque d'avoir un impact majeur sur la production et l'exportation de blé en provenance du sud de l'Ukraine. Il existe clairement une inquiétude des marchés sur les conséquences à court, moyen et long terme de la destruction de cette importante infrastructure régulant le cours du Dniepr, générant des inondations désastreuses notamment pour les cultures. Il souhaite donc connaître les conclusions du Gouvernement sur l'impact de cet incident majeur sur le prix des denrées alimentaires, dans un contexte d'inflation déjà insoutenable pour les Français.

Texte de la réponse

L'Ukraine est un des premiers producteurs de blé au monde. Les événements en Ukraine ont pénalisé ses capacités de production de blé, la seule destruction du barrage de Kakhova conduisant directement ou indirectement à une baisse de production d'au moins 2 millions de tonnes par an. Au regard du volume du marché mondial de blé (estimé à plus de 700 millions de tonnes), cet impact reste toutefois relativement faible et ne devrait pas impacter le volume de blé disponible sur le marché mondial de manière significative. En ce qui concerne l'approvisionnement de la France, la France est faiblement exposée de manière directe aux céréales ukrainiennes. Les importations françaises de blé en provenance d'Ukraine correspondent à moins de 8% des importations françaises en 2021 et pour les autres céréales, la part de l'Ukraine dans les importations françaises de céréales sont de 8,2 % en 2022 et de 5 % sur les 5 premiers mois de 2023. Cette proportion varie cependant selon les céréales, avec une forte exposition sur les graines de colza (54 % des importations françaises de céréales en provenance d'Ukraine en 2022) et les graines de tournesol (25 %). Les prix mondiaux des céréales sont dans une perspective baissière au deuxième trimestre 2023 (-9,7 % en variation trimestrielle) en raison de l'augmentation des disponibilités saisonnières provenant des récoltes en cours en Argentine et au Brésil, alors que les récoltes de blé commencent dans les pays de l'hémisphère nord. Toutefois, depuis l'annonce du non-renouvellement de l'accord céréalier avec la Russie, une hausse significative des prix d'environ 9% a été observée.